Arc International : tous les syndicats ne veulent pas renoncer à l'amiante

Peaked Hill Partners (PHP) a présenté son plan de reprise d'Arc International, mardi, aux syndicats. Les négociations ont commencé hier. Un accord majoritaire doit être signé avant le 22 janvier. Les syndicats ne veulent pas, entre autres, renoncer au plan amiante. Ce n'est pas gagné.

PAR HERVÉ VAUGHAN
saintomer@lavoixdunord.fr

ARQUES. La reconnaissance d'Arc International en site amiante, les délais pour négocier le plan social et les licenciements (*lire ci-dessous*). Voilà les trois pierres d'achoppement entre PHP, le repreneur, et les syndicats alors que la première réunion de négociation du plan social s'est déroulée hier après-midi.

L'amiante est sans doute le dossier le plus explosif des trois. La première demande de classement en site amiante a été déposée par l'UNSA. Les autres syndicats ont embrayé et en ont déposé une deuxième, ensemble. Or, PHP n'en veut pas. Le fonds d'investissement a même conditionné son offre à l'abandon de cette demande par les syndicats.

Contrairement à ce que nous avons indiqué dans notre édition d'hier, l'UNSA ne déplore pas l'abandon du plan amiante. « *On ne peut pas le déplorer puisque l'on a décidé de ne pas l'abandonner* », indique Pierre Lambin.

Vincent Fenaert (CFDT) et Élisabeth Jacques (CFE-CGC) sont sur la même ligne. « *Nous avons porté cette demande, nous n'allons pas l'abandonner comme ça* », indique la seconde. Le leader de la CFDT l'a dit lors du comité d'entreprise, mardi. « *Cette demande de classement en site amiante a le mérite d'exister. Ce n'est pas aux syndicats d'y renoncer. C'est à l'État de prendre ses responsabilités en réunissant la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles* (CATMP). *Ensuite, il faudra prendre en compte la décision de cette commission. Soit elle dit que le site n'est pas reconnu et on passe à autre chose, soit la CATMP reconnaît l'entreprise comme site amiante et le repreneur doit l'intégrer.* »

Une position que partage Joël Deremetz (FO). « *Nous sommes pris en otage entre le repreneur et l'État. C'est à lui de prendre ses responsabilités.* » Le leader de FO demande lui aussi une réunion d'urgence de la CATMP. Mais il ne se fait pas d'illusion : « *J'ai posé la question à Emmanuel Macron quand il est venu ici, le 24 décembre. Le ministre de l'Économie a répondu que l'État n'avait plus assez d'argent pour débourser les 380 ou 420 millions d'euros que cette procédure allait coûter. Enfin, les dernières entreprises reconnues avaient un taux d'exposition supérieur à 25 %. Nous, nous sommes à 3,07 %, ça ne passera jamais.* »

> **“Nous sommes pris en otage entre le repreneur et l'État. C'est à lui de prendre ses responsabilités.”**
> JOËL DEREMETZ

L'UNSA jugeait inacceptable la clause suspensive de l'offre qui demandait aux syndicats de renoncer à défendre individuellement les salariés malades de l'amiante. « *On ne peut pas demander à un syndicat de renoncer à son essence même* », réagissait, mardi soir, Guillaume Trichard, secrétaire général de l'Union fédérale de l'industrie et la construction. « *Cette demande est anticonstitutionnelle* », renchérissait Joël Deremetz. PHP y a renoncé dès mardi.

Les syndicats exigent que l'État, ici Emmanuel Macron, prenne ses responsabilités. PH. ARCHIVES S. MORTAGNE

Les autres points d'achoppement

Deux autres points, au moins, opposent les représentants de PHP, dont Didier Riebel, et les syndicats. D'abord, les licenciements. « *Je ne signerais pas un PSE qui ne comprend que des licenciements* », prévient Vincent Fenaert (CFDT). « *Depuis dix ans, grâce aux accords de méthode que nous avons tous signés, aucun départ anticipé – en préretraite ou en départ volontaire – n'a été contraint. Il faut que le PSE intègre des départs volontaires.* »

Le deuxième point d'achoppement, c'est le calendrier. « *Négocier 550 suppressions de poste en treize jours, c'est trop court* », pour Pierre Lambin (UNSA) et Élisabeth Jacques (CFE-CGC). Le Code du travail prévoit quatre mois. « *Entre 15 jours et quatre mois, il y a une marge* », selon la CFE-CGC qui devait évoquer le sujet, hier.

LES SYNDICATS À FRONT RENVERSÉ

C'est l'un des paradoxes des négociations qui s'ouvrent. Alors que depuis dix ans, la CGT et FO ont refusé de signer tous les accords de méthode, cette fois, ces deux syndicats semblent empressés de signer, contrairement à la CFDT, l'UNSA et la CFE-CGC. « *Je ne veux pas jouer avec 5 000 emplois* », justifie Joël Deremetz (FO) qui dénonce l'attitude jusqu'au-boutiste de certaines organisations, en visant expressément l'UNSA. Un autre syndicaliste, sous couvert d'anonymat, s'interroge : « *La CGT est docile comme je ne l'ai jamais vue. Qu'est-ce que ça cache ?* »

Quels sont les postes supprimés ?

On en sait plus sur les postes qui seraient supprimés en cas de reprise d'Arc International par PHP. Il s'agit de quatre postes de cadres supérieurs, de 104 postes de cadres non dirigeants, de 313 postes de techniciens, agents de maîtrise (TAM) et employés et de 113 places d'ouvriers. On arrive à un total de 534 alors que la direction annonce 556 suppressions de postes. Selon Élisabeth Jacques (CFE-CGC), « *cela représente 18 % des cadres, 19 % des TAM et 4 % des ouvriers.* » Dans le même temps, 120 postes d'ouvriers, sur 200 créés au total, vont être créés en moulerie et en mécanique pour passer de 4 000 à 8 000 changements annuels. Enfin, 89 caristes vont être formés pour devenir chauffeur de « phares » (les camions d'Arc International).